



# **CONSEIL MUNICIPAL** **de la Commune de RINXENT**

**SÉANCE DU 06 Février 2019**

## **COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 06 Février 2019 à 19 h à la salle de la cantine d'Hydrequent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

<b>Tableau de Présence du Conseil Municipal du 6 Février 2019</b>					
<b>LŒUILLET Nicolas</b>	x	<b>LEMAIRE Serge</b>	x	<b>FASQUEL Francis</b>	x
<b>SAUVAGE Sophie</b>	x	<b>VAN AUDENHOVE Caroline</b>	x	<b>BURET Pascale</b>	x
<b>PENEL Emmanuel</b>	x	<b>WIDEHEN Reynald</b>	x	<b>ROUGEAUX Michel</b>	x
<b>VIDOR Anne-Sophie</b>	x	<b>LANNOY Huguette</b>	x	<b>MARLARD Corinne</b>	x
<b>WIMET Philippe</b>	x	<b>LEVISSE Patrick</b>	x	<b>RINGOT David</b>	x
<b>OMNES Alicia</b>	x	<b>THOUVENIN Juliette</b>	x		
<b>BARBAZON Nadège</b>	x	<b>CODRON Yohann</b>	x		
<b>LENGAGNE Bernard</b>	x	<b>DEHOUCK Claire</b>	x		
<b>CHEVALIER Ludivine</b>	Abs	<b>VIANDIER Ludovic</b>	x	<b>TOTAL Présents</b>	<b>22</b>

Pouvoirs :

Mme Chevalier donne pouvoir à M Lengagne

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance ouverte, M. Bernard Lengagne est élu secrétaire.

**Le Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2018 est soumis à l'assemblée. Remarque est faite sur une date erronée. Moyennant correction, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

**M le Maire donne quelques informations**

Vente Bâtiment Jules Ferry : Le dossier suit son cours. Les diagnostics ont été faits. Attente d'une date de signature du compromis de vente à 200.000 €.

Vente Terrain rue Barbusse (665 m<sup>2</sup>) :

Toujours pas d'offre conforme au prix délibéré en octobre 2018 : 60 €/m<sup>2</sup> soit 39.900 €

Proposition reçue à 35.000 € soit 52,63 €/m<sup>2</sup>

Rappel : Estimation des domaines 45 €/m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur le fait de continuer à attendre une offre au prix délibéré. Jusqu'à quand attend-t-on une offre à 39.900 € ? Le Conseil n'a pas d'avis sur la question

Extension de la Mairie : Une réunion regroupant l'ensemble des entreprises a eu lieu afin de programmer la reprise des travaux. Au préalable les dispositions administratives, techniques et financières seront collectivement arrêtées. (Demande d'application d'intérêts moratoires, marchandise en stock ou non ; prix des fournitures si pas encore achetées car marché de 2016)

La fin du Marché en l'état des avenants passés se monte à 80.000 € HT. Les travaux strictement indispensables (peintures et sols compris) est de l'ordre de 35.000 € HT

Brasserie de la Maie : Les biens ont tous été vendus par la commissaire-priseur. Un acheteur doit encore venir chercher son bien. Le liquidateur pourra alors achever son travail et nous pourrons disposer de l'immeuble.

Location garage à l'association Espoir : Afin d'être les seuls occupants des bâtiments situés dans la cours des services techniques de la mairie, un garage situé sur le parking de la mairie a été loué à l'association Espoir pour un loyer mensuel de 100 €.

Convention Croix Rouge pour la récupération des repas de cantine : Afin de ne pas gâcher les repas de cantine non consommés, une convention a été signée avec la croix rouge qui passera deux fois par semaine à la fin des services afin de récupérer les restes. La Croix Rouge s'occupera ensuite de la redistribution aux personnes nécessiteuses.

Projet Immobilier Cœur de Vie : Résidence de service à destination des séniors. Une réunion publique se tiendra sur la commune le 13 mars prochain en direction des acheteurs potentiels. Il leur faut vendre encore 4 à 5 lots afin de pouvoir commencer la construction du bâtiment dont les appartements seront ensuite loués.

Sollicitation des Collèges et des Lycées : Des participations ou subventions sont demandées par des collèges et des lycées accueillant des enfants de Rinxent. Pour les élèves de primaires ces participations sont obligatoires et prévues par la loi. Ce n'est pas le cas pour les collégiens et les lycéens hormis l'existence d'accord spécifiques dont il n'a pas connaissance.

\*\*\*\*\*

Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

Question N°1 : - Rémunération des encadrants des vacances de neige

Question N°2 : - Acquisition à l'euro symbolique du minibus du transport scolaire

Question N°3 : - Projet aménagement de sécurité de la rue Jules Guesde :  
Demande de subvention départementale « OSMOC »  
Mission de Maîtrise d'œuvre

Question N°4 : - Projet de réaménagement et sécurisation des accès et des  
cheminements piétonniers de l'école Maternelle :  
Demandes de subvention DETR, FDE, Amendes de police, Leader  
Mission de Maîtrise d'œuvre

Question N°5 : - Droit de place pour la Ducasse

Question N°6 : - Demande de protection fonctionnelle de l'agent de police

---

### **Question N°1 : - RÉMUNERATION DES ENCADRANTS DES VACANCES DE NEIGE**

Il est proposé de créer 6 emplois non permanents et de recruter 6 personnes en contrat d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet du groupe de 40 enfants partant en vacances neige.

Le séjour organisé par la commune se déroulera du 17 au 23 Février, avec un départ le 16 Février dans la soirée et un retour le 24 février dans la matinée.  
Le temps de travail effectif sur la durée du séjour est fixé à 70 heures.

Il est proposé de rémunérer ces animateurs sur la base d'un forfait de 300€ pour toute la durée du séjour avec une rémunération supplémentaire de 50€ pour l'assistant sanitaire.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	18	Voix CONTRE	0	Abstention	5
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve la création des 6 emplois non permanents et l'inscription de ces postes au tableau des effectifs
- Approuve le recrutement des animateurs en contrat d'engagement éducatif
- Approuve la rémunération forfaitaire proposée de 300 € par encadrant recruté et la rémunération supplémentaire de 50 € pour l'assistant sanitaire

## **Question N°2 : - ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DU MINIBUS DU TRANSPORT SCOLAIRE**

La présidente de l'association « Les Seniors de Rinxent » a sollicité la mairie pour lui céder à l'euro symbolique le minibus Renault Master (DY-104-TD) mis en service le 28 décembre 2001 et affichant 123.300 Km

En effet, ce minibus est actuellement utilisé matin et soir quatre jours par semaine pour le transport des élèves entre les trois écoles communales. Or ce minibus appartient à l'association des aînés qui n'y a recours que les mardi après-midi des temps scolaire pour ses réunions. Aucune convention n'encadre cette mise à disposition et aucune rémunération n'est prévue, l'association supportant les frais d'assurance et d'entretien.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	23	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition du véhicule précité à l'euro symbolique
- charge le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches administratives et des opérations comptables liées à cette acquisition
- autorise le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

## **Question N°3 : - PROJET AMENAGEMENT DE SECURITE DE LA RUE JULES GUESDE.**

### **Sollicitation de la subvention départementale « OSMOC » :**

Le samedi 28 juillet 2018 vers 19h, au carrefour de la RD191 et de la voie du stade, un homme a percuté une voiture avec à son bord une mère et ses deux garçons, dont l'un est décédé sur le coup.

Suite à cet accident, la municipalité a demandé un comptage et une mesure de vitesse à proximité du lieu de l'accident. Cela a été réalisé début Août 2018.

La synthèse de l'analyse met en avant une vitesse moyenne supérieure au 50km/h réglementaires dans les deux sens de circulation, avec une vitesse de 15% des véhicules légers supérieure à 70km/h. A noter également des excès de vitesse isolés allant de 90km/h à 110km/h en pleine journée et jusque 130 à 150km/h pour les plus hautes mesures entre 16h et 19h.

La municipalité souhaite donc réaliser des travaux d'aménagement de sécurité sur la rue Jules Guesde – RD191 en agglomération.

Dans le même temps, la rue Jules Guesde étant un itinéraire identifié dans le projet du pôle gare, il est prévu de prévoir le développement des mobilités douces et alternatives.

Les travaux d'aménagement de sécurité prévoient :

- ❖ L'installation de cinq feux intelligents qui permettront de faire respecter la limitation de vitesse à l'intérieur de l'agglomération et notamment aux abords du stade municipale et de la salle des fêtes.

- ❖ La création de deux écluses aux extrémités de ce projet, en privilégiant le sens sortant prioritaire pour réduire la vitesse du sens entrant.

- ❖ L'aménagement d'un plateau surélevé rue Léon Blum à proximité du carrefour avec la rue Jules Guesde, pour réduire la vitesse de ce flux de circulation.

- ❖ L'amélioration de la visibilité des traversées piétonnes sur toute la longueur du projet, en renouvelent leurs marquages, en ajoutant des bandes de résine de part et d'autre de chaque traversée et avec la pose de dalles podotactiles au droit des passages piétons. Le carrefour du stade est prévu en résine pour attirer l'attention des conducteurs.

L'estimation prévisionnelle de cette opération est de 102.800€ HT soit 123.360€ TTC. Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Intitulé	Montant
Travaux HT	97.000 €
Maîtrise d'œuvre	5.800 €
<b>Total</b>	<b>102.800 €</b>
TVA	20.560 €
<b>Total Opération TTC</b>	<b>123.360 €</b>
Subvention OSMOC	38.800 €
<b>Montant à financer</b>	<b>84.560 €</b>
Récupération TVA ~ 16 %*	16.448 €
Montant résiduel à charge hors intérêts d'emprunts	68.112 €
* effective que 2 ans après la réalisation de l'investissement	

### Sollicitation de la subvention départementale « OSMOC » :

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	22	Voix CONTRE	0	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve le dossier d'avant-projet servant de dossier de demande de subvention

- Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter une subvention départementale au titre des Opérations de Sécurité à Maîtrise d'Ouvrage Communale (OSMOC) à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit un montant de 38.800 € de subvention.
- Conditionne la suite de l'opération à l'obtention de la dite subvention
- Autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour solliciter d'autres financeurs

### **Mission de Maîtrise d'Œuvre**

Le montant de 5.800€ HT mentionné dans l'estimation prévisionnelle ci-dessus correspond à une proposition forfaitaire de mission de la part du bureau d'étude Réselvia ingénierie.

Cette proposition se décompose en éléments de mission qui ne seront facturés qu'après exécution.

Eléments de mission	%	Montant H T	TVA	Montant TTC
Avant-Projet (AVP) & Dossier Subventions (DDS)	25%	1 450.00 €	290.00 €	1 740.00 €
Projet (PRO) et Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	25%	1 450.00 €	290.00 €	1 740.00 €
Assistance passation Contrat de Travaux (ACT)	5%	290.00 €	58.00 €	348.00 €
Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET)	40%	2 320.00 €	464.00 €	2 784.00 €
Assistance Opération Réception de travaux (AOR)	5%	290.00 €	58.00 €	348.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>5 800.00 €</b>	<b>1 160.00 €</b>	<b>6 960.00 €</b>

Les honoraires comprennent la constitution des différents dossiers, y compris les dossiers de subventions, et la participation à toutes les réunions nécessaires à la bonne réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre. Lors de la phase DET, le suivi des travaux comprendra une réunion hebdomadaire ainsi que des visites impromptues.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	23	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve la Mission de Maîtrise d'œuvre de Réselvia
- Autorise M. le Maire à signer cette proposition de mission.

#### **Question N°4 : - PROJET DE REAMENAGEMENT ET SECURISATION DES ACCES ET DES CHEMINEMENTS PIETONNIERS DE L'ECOLE MATERNELLE**

La Municipalité de RINXENT souhaite débiter en 2019, des travaux de sécurisation des accès de l'école Maternelle.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

➤ Créer un itinéraire piéton plus sécurisé entre l'école, la rue du Général de Gaulle et la rue Louis Pasteur. Les cheminements piétonniers seront surélevés par rapport à la chaussée ou protégés par des bornes anti-stationnement

➤ Créer une entrée / sortie de la voie débouchant rue Louis Pasteur afin de permettre l'accès des véhicules à la partie nord du parking et créer la voie d'accès aux garages des riverains

➤ Réorganiser les sens de circulation et la disposition des places de stationnement.

A cette fin il faudra :

- ❖ Renforcer la structure de la voirie principale du parking particulièrement dégradée sur l'ensemble de son linéaire.
- ❖ Renouveler des couches de surfaces des voiries, parkings et espaces piétons.
- ❖ Renouveler la signalisation verticale et horizontale.
- ❖ Enfouir le réseau d'éclairage public existant.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 260.000 € HT

A ce montant se rajoute des frais d'études et de concessionnaires :

- Les honoraires de maîtrise d'œuvre : 12.465 € HT
- Relevés topographiques : 1.600 € HT
- Enedis : 1.200 € HT

Le montant total de l'opération est estimé à 275.265 € HT soit 330.318 € TTC

M. le Maire propose de solliciter des subventions auprès de :

- L'Etat au titre de la DETR
- La Fédération Départementale d'Electricité
- Le Département au titre des Amendes de Police
- L'Europe dans le cadre du Programme Leader

Comme suit :

	Montant de subvention
DETR	54 488,34 €
FDE	880,00 €
Amendes de Police	5 000,00 €
Programme Leader	28 823,00 €
<b>Total Subvention</b>	<b>99 191,34 €</b>

Le plan de financement prévisionnel escompté serait donc le suivant :

Intitulé	Montant
Total Opération HT	275.265 €
TVA	55.053 €
Total Opération TTC	330.318 €
Total Subventions	99.191 €
<b>Montant à financer</b>	<b>231.127 €</b>
Récupération TVA ~ 16 %*	44.042 €
Montant résiduel à charge hors intérêts d'emprunts	187.085 €

#### **Demande de subvention DETR**

Concernant la DETR, les dépenses éligibles de ce dossier se montent à 272.441,71 € HT et le montant de la subvention à 54 488,34 €.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	22	Voix CONTRE	0	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve ce dossier
- Sollicite auprès de l'état une subvention au titre de la DETR d'un montant de 54.488,34 €
- Autorise M. le Maire à signer toute les pièces afférentes à cette demande
- Conditionne la suite de l'opération à l'obtention de la dite subvention

#### **Demande de subvention FDE**

Le dossier prévoyant la modification de l'éclairage public, une subvention auprès de la Fédération Départementale d'électricité peut être sollicitée. L'assiette de la subvention n'étant pas encore définie, aucun montant n'est fixé.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	22	Voix CONTRE	0	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve ce dossier
- Sollicite la meilleure subvention possible auprès de la FDE

### **Demande de subvention Amende de Police**

Une subvention auprès du Département au titre des Amendes de Police peut être sollicitée à hauteur de 40% des dépenses éligibles. Le plafond de la subvention pouvant être accordée étant de 15.000 €

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	22	Voix CONTRE	0	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention auprès du département au titre des Amendes de police à hauteur de 15.000€ ou à défaut à hauteur de 40% du montant des dépenses éligibles.
- Autorise M. le Maire à signer les documents à cette fin

### **Demande de subvention Européenne Programme FEADER LEADER**

L'examen du dossier présenté ci-dessus a été fait par les services instructeurs. Les dépenses éligibles retenues se montent à 72.709,10€.

Les subventions susceptibles d'être accordées sont différentes si un cofinancement par les amendes de police est effectif.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	22	Voix CONTRE	0	Abstention	1
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à réaliser une demande de subvention FEADER LEADER pour le programme Leader du Pays Boulonnais pour le projet de réaménagement et de sécurisation des accès et des cheminements piétonniers de l'école maternelle selon le scénario qui sera retenu :
  - ✓ 28.823,74 € en cas de cofinancement avec les amendes de police
  - ✓ 31.846,58€ en absence de cofinancement
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'attribution du fonds FEADER LEADER avec l'Autorité de Gestion à savoir la Région Hauts-de-France

### **Mission de Maîtrise d'Œuvre**

Le montant de 12.465€ HT soit 14.958 € TTC mentionné ci-dessus correspond à une proposition de mission de la part du Bureau d'étude Réselvia Ingénierie avec un taux de rémunération provisoire proposé de 5% du coût d'objectif de 249.317,71 €.

Cette proposition se décompose en éléments de mission qui ne seront facturés qu'après exécution.

Phase	Pourcentage	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
1ère Phase: Etudes d'avant-projet et les dossiers de subventions				
AVP&DDS	25%	3 116.25 €	623.25 €	3 739.50 €
2ème Phase: Etudes PRO/ACT & Suivi des travaux				
PRO/DCE	25%	3 116.25 €	623.25 €	3 739.50 €
ACT	5%	623.25 €	124.65 €	747.90 €
VISA/DET	40%	4 986.00 €	997.20 €	5 983.20 €
AOR	5%	623.25 €	124.65 €	747.90 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>12 465.00 €</b>	<b>2 493.00 €</b>	<b>14 958.00 €</b>

Les honoraires comprennent la constitution des différents dossiers, y compris les dossiers de subventions, et la participation à toutes les réunions nécessaires à la bonne réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre. Lors de la phase DET, le suivi des travaux comprendra une réunion hebdomadaire ainsi que des visites imprévisibles.

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	23	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal :

- Approuve la Mission de Maîtrise d'œuvre de Résalvia
- Autorise M. le Maire à signer cette proposition de mission.

### **Question N°5 : - Droit de place pour la Ducasse**

Le tarif du droit de place pour la ducasse est inchangé depuis décembre 2001. Il est actuellement fixé à 0,75 €/m<sup>2</sup> pour la durée de la ducasse.

Monsieur le Maire propose de le passer à 0,30 €/m<sup>2</sup> par jour d'ouverture de la ducasse (soit 4 jrs) avec un minimum de 25 €.

L'impact de cette disposition serait le suivant :

Surface Min/Max	Tarif actuel : 0,75 €/m <sup>2</sup>	Tarif Proposé 0,30 €/m <sup>2</sup> /j
15 m <sup>2</sup>	11,25 €	18 € ⇒ 25 €
300 m <sup>2</sup>	225 €	360 €

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	23	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal fixe le tarif des droits de place pour la ducasse à 0,30€/m<sup>2</sup> par jour d'ouverture de la ducasse avec un minimum de 25 €

**Question N°6 : - Demande de protection fonctionnelle**

Après en avoir délibéré comme suit,

Voix POUR	23	Voix CONTRE	0	Abstention	0
-----------	----	-------------	---	------------	---

Le Conseil Municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée par M. Johnny Warluzelle, agent de police de la commune de Rinxent. Celui-ci a déposé plainte ce vendredi 1<sup>er</sup> Février 2019 auprès des services de gendarmerie, pour outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique.

Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent mais peut aller jusqu'à prendre des dispositions adaptées afin de protéger l'agent et sa famille en cas de besoin

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19:40.

Nicolas Lœuillet  
Maire



Compte rendu affiché le 18 Février 2019, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

